



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

ID : 083-218300036-20220412-DCM2022...030-DE



Délibération N°2022-030

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN,

Carmen FERNAGUT représentée par Aude ABIME.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 09    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### ETUDES ET TRAVAUX DE SECURISATION DE LA FALAISE ET DE LA GROTTES SITUEES AU QUARTIER SAINT JEAN : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-004 du 01 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé les études et travaux de sécurisation de la falaise et de la grotte situées au quartier Saint Jean pour un montant de 15 681€ HT soit 18 817.20€ TTC et a autorisé l'engagement des travaux si besoin.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le diagnostic réalisé par l'entreprise ERG GEOTECHNIQUE a révélé un risque très élevé de chutes de blocs rocheux.

En conséquence, considérant que la situation compromettrait la sécurité des usagers de la voie publique, Monsieur le Maire a immédiatement pris l'arrêté municipal n°2021-088 du 25 août 2021 instaurant un périmètre de sécurité empêchant l'accès en pied de falaise.

Ces études et travaux relevant de la sécurité routière et piétonne, Monsieur le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2021.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des travaux seront certainement à prévoir pour un montant encore indéterminé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var une subvention dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2021,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à engager les travaux si besoin,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE qu'une partie des crédits est inscrite au budget de la commune et qu'un complément sera inscrit au budget primitif de la commune exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

